

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 23 décembre 2022 à 17h30

Présents : Mmes Christine BELLISSAND - Marie-Annick BLONDON – Mellissa GUIGUET
MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON – Adrien KEMPF - Christian SACCHI

Absents : Fabienne SACCHI (procuration à Christian SACCHI) – Pascal ROBIN (procuration à Adrien KEMPF) – Cédric GUEHO (procuration à Jean-Marc BUTTARD)

Secrétaire de séance : Mme Christine BELLISSAND

1° - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité Mme Christine BELLISSAND, secrétaire de séance.

2° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 novembre dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022.

3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour le réaménagement du centre-bourg d'Avrieux.
- Demande de subvention auprès du Département au titre du FDEC pour le réaménagement du centre-bourg d'Avrieux.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la vente par M. Patrick COL de son bien cadastré A 3062, 3155, 3158, 3159, 3160, situé 293 rue de la Cascade, au profit de la SAS Patrick COL Promotions.

4° - Finances

4.1 Subvention à la Maison du Tourisme de la Norma

Afin de permettre le versement d'une subvention à la Maison du Tourisme de la Norma pour l'organisation des 50 ans, Adrien KEMPF, Maire-Adjoint propose au Conseil le virement de 10 000 € de l'article 657363 à l'article 6574.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette modification.

5° - Ressources humaines

5.1 Poste de responsable des services techniques/Agent de Régie

M. le Maire informe le Conseil municipal des échanges avec la FNCCR au sujet de l'embauche au statut des IEG (Industries Electriques et Gazières) du responsable des services techniques chargé des missions relatives à la Régie électrique.

De nombreuses formalités sont à engager pour la création de ce poste qui engendrera une réorganisation des services techniques.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un accord de principe pour la création de ce poste et confie

à M. le Maire le soin d'engager toutes les démarches.

5.2 Poste d'agent technique des écoles

Mme Marie-Annick BLONDON, Maire-Adjoint informe le Conseil, que suite à l'annonce, une personne a manifesté son intérêt pour le poste d'agent technique des écoles.

Il est donc proposé au Conseil municipal la création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) au service périscolaire et entretien au grade d'adjoint technique à temps non complet (24.50/35ème) et annualisé, à compter du 09 janvier 2023 pour une durée maximale de 8 mois, pour effectuer les missions suivantes :

- Accompagnement des enfants dans le bus,
- Entretien des bâtiments communaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette délibération.

6° - Projet d'instauration d'une ZSC (Zone Spéciale de Carrières)

M. le Maire rappelle à l'assemblée les informations transmises lors de la réunion du 28 novembre 2022 et donne lecture de la délibération proposée.

A l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose catégoriquement au projet d'instauration d'une Zone Spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrite en Maurienne et demande à l'Etat de retirer ce projet avant même toute réunion de concertation, et d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite, dans d'autres régions du territoire national moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture.

7° - Vente terrains JACQUEMMOZ /RITTAUD

7.1 Prix de vente des parcelles

M. Adrien KEMPF rappelle au Conseil municipal la délibération du 24 février 2021 actant la vente des parcelles A 2545, 2542, 2543, 2546, 2552, 2601 au prix de 75 €/m².

Les acquéreurs sont Antoine JACQUEMMOZ et Ema RITTAUD.

Suite au bornage effectué le 15 avril 2021 et à la nouvelle numérotation, les intéressés ont sollicité la commune pour rabaisser le prix de vente de trois parcelles nouvellement numérotées (A 3509, 3517 et 3519) qui compte tenu de leur configuration et surtout, compte tenu du fait qu'elles seront grevées d'une servitude liée à la présence du mur de soutènement de la rue de la Combe ont moins d'intérêt.

Adrien KEMPF indique que le géomètre interviendra début janvier pour matérialiser sur le plan les implications liées à la présence du mur de soutènement.

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix de vente des parcelles sus nommées à 65 €/m² et de maintenir le prix de 75 €/m² pour les parcelles A 3511, 3514, 3513, 3515, 3516, 3518. La surface totale serait de 1087m².

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

8° - Foncier

8.1 Vente du bâtiment la Carca

M. le Maire rappelle au Conseil la décision prise le 28 novembre 2022 de vendre le bâtiment situé rue de la Carca.

Suite à la diffusion de l'annonce, quatre personnes se sont manifestées. Afin de respecter le principe d'équité, les intéressés ont été informés que la vente se ferait au plus offrant avant la réunion de ce soir.

Suite aux propositions, le bâtiment est attribué à Mme Karen CHENEVAS-PAULE pour un montant de 18 100 €.

8. 2 Offre d'acquisition de l'ancien local artisan

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme Léa CARAPITO et M. Dorian BLONDON pour l'acquisition du local artisanal vacant rue du Cruet.

Après discussion par huit voix et deux abstentions, le Conseil municipal souhaite conserver la propriété de ce local pour l'aménager à l'attention des associations de la commune.

9° - Appel à projets « INTERREG/ALCOTRA »

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune de BARD, située dans le VAL D'AOSTE, en Italie a sollicité la commune d'AUSOIS pour être partenaire dans le cadre d'un appel à projet « INTERREG/ALCOTRA », dont la priorité est de supporter la résilience des populations de la zone ALCOTRA, avec comme objectif spécifique (4.vi) « renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. »

Le projet présenté par les deux communes transfrontalières, et leurs partenaires, dont la commune d'AVRIEUX pour AUSOIS, doit permettre le développement d'activités touristiques encouragé par des activités culturelles et artistiques.

L'approche privilégiée par les partenaires est la construction d'un projet culturel commun permettant à la fois de mettre en valeur des réalisations artistiques dans tous les domaines d'expression de l'art, mais également la découverte ou la redécouverte du patrimoine historique, fortifié de chacun des partenaires et les liens entretenus entre population locale, touristique et patrimoine architectural. Dans ces conditions, la commune d'AUSOIS et la Commune d'AVRIEUX, pour la partie française, doivent prendre un engagement de principe de partenariat avec la commune de BARD porteuse du projet auprès des instances européennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- S'engage auprès de la commune de BARD (Vallée d'AOSTE), comme partenaire, pour le dépôt d'une candidature commune au titre de l'appel à projet « INTERREG/ALCOTRA : objectif spécifique 4.vi »,
- Dit que la commune de BARD (Vallée d'AOSTE) sera le Chef de file de cette candidature
- Autorise M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

10° - Offre de service mutualisée RGPD 2022

M. le Maire rappelle l'obligation légale pour la commune de disposer d'un Délégué à la Protection des Données et présente l'offre de l'agence AGATE.

Le coût pour la collectivité est de 150 € HT/an pour un engagement de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

11° - Maintenance Via Ferrata du Diable 2023

M. le Maire présente au Conseil la proposition de contrat de vérification et de maintenance des 7 itinéraires de la via ferrata du Diable intégrant 4 interventions annuelles ainsi qu'une intervention pour la passerelle du Nant dont le cout est de 7 700 € HT à répartir à 50% ente les communes d'Aussois et d'Avrieux.

De plus en 2023, il est impératif de réaliser un diagnostic géotechnique des 7 itinéraires pour un montant de 5 155 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la réalisation de ces opérations.

12° - Régie électrique

12.1 Convention avec la régie électrique de Villarodin-Bourget

M. Christian SACCHI, Président de la régie, présente au Conseil municipal la convention de partage de direction à intervenir avec la régie électrique de Villarodin-Bourget.

Dans l'attente de précisions sur le montant des frais fixes, le Conseil municipal sursoit à la signature de cette convention.

12.2 Tarif de l'électricité au 01 février 2023

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) annonce une augmentation du tarif réglementé de l'électricité de 15% au 1^{er} février 2023.

Cette proposition sera présentée lors du prochain Conseil d'exploitation de la régie et validée par le Conseil municipal.

13° Travaux d'entretien courant entre la Communauté de communes HVM et la commune d'Avrieux

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention pour la réalisation de travaux d'entretien courant, d'aménagement de sentiers et d'opérations de balisage en milieu montagnard pour la randonnée et le VTT entre la CCHMV et la commune d'Avrieux.

14° Divers

- Prix de l'assainissement collectif pour 2023

M. le Maire informe l'assemblée des tarifs de la redevance intercommunale d'assainissement pour l'année 2023 à 76 € HT pour la part fixe (dite abonnement) et 1,44 € HT par m3 pour la part variable (dite consommation).

La part variable (consommation) est assise sur la consommation d'eau potable.

- Délestage électrique

M. le Maire présente au Conseil municipal les informations dont il dispose en cas de mise en œuvre de délestage du réseau électrique.

Dans cette éventualité, une information sera diffusée le plus largement possible aux habitants.

- Service aide à domicile Amicial

Mme Marie-Annick Blondon fait le compte rendu de la réunion avec Amicial qui gère le service d'aide à domicile et d'accompagnement.

Le conseil d'administration ayant décidé de cesser cette activité, le Département travaille à trouver un repreneur.

- Extinction éclairage public

Lors du précédent Conseil de régie, il a été évoqué l'extinction nocturne de l'éclairage public de la rue Saint Thomas. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

- Stationnement parking Redoute Marie-Thérèse

M. Adrien KEMPF souhaite qu'une réflexion s'engage sur la mise en place de stationnement payant.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h30

Le Maire
Jean-Marc BUTTARD

La secrétaire de séance
Christine BELLISSAND

